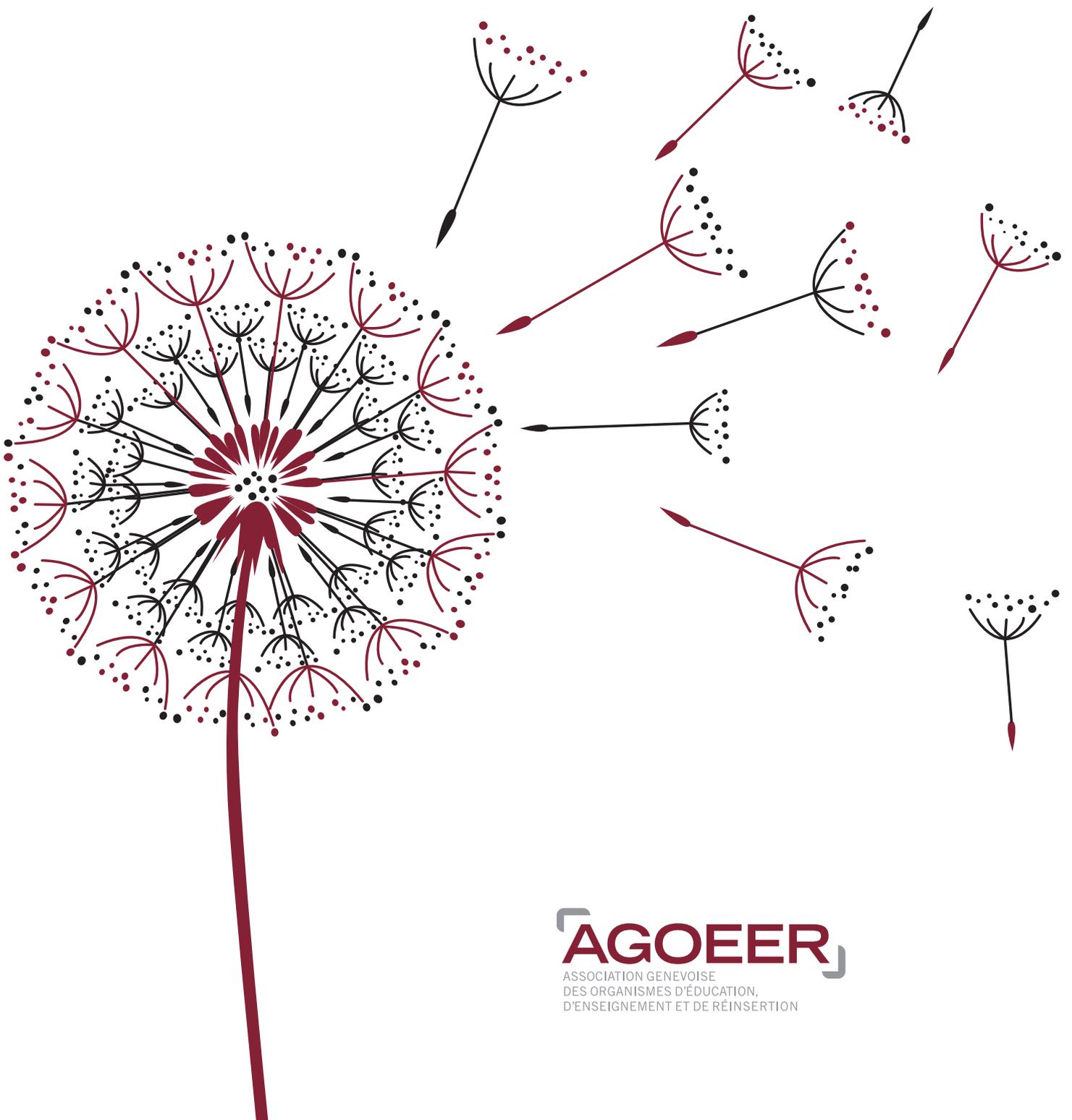


RAPPORT ANNUEL 2017



AGOEER
ASSOCIATION GENEVOISE
DES ORGANISMES D'ÉDUCATION,
D'ENSEIGNEMENT ET DE RÉINSERTION

SOMMAIRE

p. 3	1 / Editorial
p. 4 - 7	2 / Interview de Lucia de Anna
p. 8	3 / L'AGOEER continue ses travaux auprès de la Commission consultative pour l'école inclusive
p. 9 - 10	4 / L'AGOEER défend la prestation
p. 11	5 / L'AGOEER organise son premier colloque
p. 12	6 / L'AGOEER est engagée dans la formation
p. 13	7 / La collaboration avec la Chancellerie
p. 14	8 / Les lunchs Agora
p. 15	9 / La commission paritaire
p. 16 - 17	10 / Les travaux de la Commission Latine pour l'éducation spécialisée
p. 18	11 / Le Groupe Liaison
p. 19	12 / Le Groupe de pilotage du dispositif éducatif genevois
p. 20 - 22	13 / Bilan et compte de profits et pertes
p. 23	14 / Les membres
p. 24	15 / Les membres du bureau

1. ÉDITORIAL

« PLUTÔT QUE DE PARLER D'ÉCOLE
INCLUSIVE, J'AI ENVIE DE PARLER
DE SYSTÈME INCLUSIF »

CÉDRIC BLANC

« Plutôt que de parler d'école inclusive, j'ai envie de parler de système inclusif ». Tels sont les propos de Cédric Blanc, directeur général de la fondation Verdeil, le soir de la projection du film documentaire de Fernand Melgar *A l'école des philosophes*, présenté dans le cadre du Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH), le 11 mars dernier. Melgar nous propose d'entrer dans une école spécialisée avec des élèves dont on comprend vite qu'ils n'auraient jamais autant progressé s'ils étaient restés dans une classe ordinaire.

Et pourtant le modèle italien nous propose le contraire : en Italie, à quelques rares exceptions près, tous les enfants vont à l'école ordinaire, quel que soit leur besoin spécifique, et ce depuis de nombreuses années. Les enseignants sont formés dans ce sens. Pour y arriver il faut une collaboration entre tous les acteurs, la famille, la classe, l'école, la communauté, afin de construire, non pas l'école *pour* tous, mais *l'Ecole de tous*. Et l'enseignant spécialisé y tient un rôle important.

Lucia de Anna, Professeur ordinaire de pédagogie spécialisée et de recherche en éducation à l'Université de Rome, nous raconte comment l'école de tous s'est construite en Italie depuis les années 1970 et quels sont les obstacles qui restent à franchir.

2017 est aussi celle de la négociation des contrats de prestations 2018-2021. Il s'agissait d'expliquer à nos partenaires étatiques les enjeux des institutions, de leur financement, et de l'incidence de certains choix sur la prestation. Si l'AGOEER s'engage avec force pour que les entités subventionnées puissent reprendre le contrôle de leurs budgets, c'est pour qu'elles puissent continuer à mener à bien la mission qui leur a été confiée par l'Etat.

L'AGOEER se veut fondamentalement positive et créative : d'où l'organisation de son premier colloque sur la thématique de l'avenir de la prestation. Il aura lieu au tout début 2018 et a pour objectif de fédérer les participants pour arriver à un manifeste. Des propositions concrètes pour continuer à avancer vers une prise en charge optimale des jeunes.

Les travaux entamés depuis plusieurs années se poursuivent : les lunchs Agora ont toujours autant de succès, la commission paritaire a accueilli de nouveaux membres, un groupe de responsables RH s'est penché sur la CCT d'un canton voisin, les travaux de la Commission latine pour l'éducation spécialisée continuent et génèrent d'intéressants échanges inter-cantonaux, le groupe de pilotage du dispositif éducatif genevois avance dans sa volonté de faire évoluer la politique en matière d'éducation spécialisée. Que ce soit par le biais de sa secrétaire associative, par les membres des différents groupes de travail ou encore par les membres du bureau, l'AGOEER se trouve sur tous ces fronts et s'en réjouit. Grâce à leur engagement sans failles l'AGOEER est devenu un vrai partenaire de réflexion!

2018 s'annonce passionnante et nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous donner des nouvelles!

Pierre Coucourde
Président

2.

INTERVIEW DE LUCIA DE ANNA

PROFESSEUR ORDINAIRE
DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE
ET DE RECHERCHE EN ÉDUCATION
À L'UNIVERSITÉ DE ROME

GENÈVE, LE 7 NOVEMBRE 2017

■ Pierre Coucourde

Dans votre livre¹, vous parlez beaucoup de l'importance d'aller voir les expériences menées dans d'autres pays, et sur l'importance de savoir observer et écouter. C'est la démarche que fait l'AGOEEER aujourd'hui. Pouvez-vous nous donner des éléments spécifiques de la particularité italienne en matière d'inclusion? Qu'est-ce qui différencie l'Italie d'autres pays en matière d'inclusion? En prenant par exemple la réalité institutionnelle: le concept d'institution est très différent en Italie de ce que nous connaissons en Suisse, avec des institutions qui ont été très longtemps fermées, qui n'étaient pas du tout inclusives. En Italie le concept de l'inclusion et de l'école ouverte est quelque chose de très présent. Est-ce juste?

■ Lucia de Anna

Oui, c'est tout à fait juste. En Italie, nous avons une législation très riche sur le thème de l'éducation dans l'école pour tous. Notamment sur cette dimension ouverte, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'éducation spécialisée séparée. Ici, tous les enfants vont à l'école et ce depuis plus de 40 ans. Les prémices de ce mouvement remontent à 1971, avec la publication d'un certain nombre de lois. En 1977 une loi a supprimé les classes spéciales. Aujourd'hui, l'Italie fête 40 ans d'inclusion. Tous les enfants fréquentent ainsi l'école ordinaire, depuis la maternelle jusqu'à l'université.

■ Pierre Coucourde

La difficulté qu'ont les enseignants chez nous est qu'ils sont confrontés à l'inclusion de façon assez nouvelle. Ils sont parfois perdus entre une pédagogie qui est pensée pour les enfants ordinaires et des enfants qui ont des capacités d'acquisition des connaissances qui est différente. Quelle est la formation des enseignants en Italie?

■ Lucia de Anna

Comme je l'ai dit, cela fait maintenant 40 ans que nous travaillons à la mise en place des processus d'inclusion. La législation, mais aussi les règlements d'application, ont dès le départ permis d'avoir des enseignants de soutien spécialement formés aux problématiques d'intégration et qui participent à la classe. Par ailleurs, la législation a été accompagnée de recommandations, de clarifications, de conseils de réajustement.

Aujourd'hui, ce qui reste encore à discuter est tout ce qui concerne les conditions d'admission à l'école. Plus précisément, il s'agit des modalités selon lesquelles l'élève sera admis à l'école, en fonction du degré ou type de handicap, du type de besoins particuliers. On va établir quels sont ses besoins. C'est une phase importante, qui va permettre à l'élève de débiter son parcours à l'école dans de bonnes conditions. C'est un des rôles de l'enseignant de soutien. Celui-ci n'est pas du tout envisagé comme étant l'assistant de l'enfant. Il est au bénéfice d'une spécialisation et va permettre à l'enseignant ordinaire de bénéficier d'une aide: ensemble, ils vont organiser le programme didactique de toute la classe, programme qui sera le même pour tous les élèves. C'est là l'aspect le plus important de l'intégration: les enseignants doivent travailler main dans la main afin que leur programme didactique donne l'opportunité à tous les élèves de la classe d'apprendre et d'avoir de bons résultats.

En Italie, ce qu'on entend par pédagogie spéciale (pedagogia speciale) n'est pas une pédagogie qui va séparer. C'est la pédagogie qui se concentre sur les besoins des enfants, quels qu'ils soient. Et si la coopération entre l'enseignant ordinaire et l'enseignant spécialisé est bonne, alors la programmation didactique devient efficace pour tous.

■ Pierre Coucourde

Vous racontez le dispositif du début. J'imagine que celui-ci a évolué dans le temps?

¹ *Pedagogia speciale. Integrazione et inclusione*, L. de Anna, ed. Carocci Manuali Universitari, 2014

« L'APPRENTISSAGE EST IMPORTANT,
MAIS C'EST SURTOUT LE FAIT
D'APPRENDRE AVEC LES AUTRES
QUI EST PRIMORDIAL. »

■ Lucia de Anna

Au début on a commencé avec l'école obligatoire. Ensuite sont apparues des lois qui régissaient la maternelle et finalement, la question la plus importante a été celle d'une continuité dans les apprentissages, entre la maternelle, l'obligatoire et le post-obligatoire. Le niveau entre pairs est important aussi. C'est le plan éducatif individualisé qui va permettre d'évaluer si le niveau est le même entre élèves ou étudiants qui ont le même âge. Là, c'est une question délicate : celle de dire que l'enfant à besoins particuliers doit atteindre les mêmes résultats que ses pairs. En Italie, nous avons pris en considération la Constitution, qui dit qu'il faut éliminer toutes les barrières afin que la personne puisse avancer. L'apprentissage est important, mais c'est surtout le fait d'apprendre avec les autres qui est primordial. Même si, à la fin de la scolarité, le niveau n'est pas le même pour tous, l'enfant à besoins particuliers doit pouvoir entamer des études secondaires s'il le souhaite sans qu'il y ait d'obstacles. Et c'est précisément là que se situe la plus grande difficulté : l'école doit organiser la classe de telle façon à permettre à l'étudiant à besoins particuliers de travailler avec ses camarades afin de mettre en œuvre son plan individualisé à lui. Charge à l'école de trouver la meilleure pédagogie possible pour lui permettre d'apprendre les mêmes matières que les autres et d'atteindre un niveau similaire². C'est à ce niveau qu'on peut se rendre compte dans quelle mesure l'enseignant ordinaire et l'enseignant spécialisé ont réussi à travailler ensemble pour mettre en place une façon d'enseigner la discipline de telle façon à ce qu'elle soit accessible à tous, et aussi à la personne qui n'a pas les mêmes bagages que les autres. Ils doivent réfléchir à comment faire comprendre la discipline en question à des personnes qui ont des difficultés.

² Si l'élève a de grandes difficultés cognitives, il travaillera avec la classe mais avec un plan éducatif individualisé ou personnalisé. Cela lui permet d'être dans la classe avec ses camarades. Il fera des devoirs sur le même thème que les autres, mais adaptés à son niveau de compétences. En fin de cursus il n'aura pas son bac, mais bénéficiera d'une sorte de validation des acquis, sur la base des compétences acquises. Ce programme spécifique sera construit en début d'année par le réseau enseignant de classe, enseignant de soutien, parents, etc.

■ Pierre Coucourde

Cette idée que c'est à l'école de s'adapter aux difficultés des personnes qui ont le parcours le plus chaotique dans un groupe, et non l'inverse, est-elle acceptée au niveau de la société ? Est-ce que ce concept n'a pas été difficile à faire admettre à des personnes qui auraient une vision élitiste de l'école ?

■ Lucia de Anna

En effet, ça n'est pas un concept facile à faire accepter. Il y a eu certaines résistances au début. En 1987, lorsque la Cour Constitutionnelle a érigé ce concept en loi, les difficultés ont été importantes. Les directeurs d'école émettaient des résistances. Beaucoup de questions ont émergé aussi. Aujourd'hui, c'est rentré dans les habitudes, les enseignants doivent savoir faire. Mais bien-sûr il faut continuer à former les enseignants, à les aider. Nous constatons des difficultés à faire comprendre aux enseignants de certaines disciplines qu'ils doivent changer leur didactique, qu'ils ne vont pas pouvoir transmettre celle-ci de façon classique, comme ils ont toujours eu l'habitude de le faire. Ils doivent s'ouvrir aux différentes manières de transmettre leur discipline. Aujourd'hui, c'est là que se situe la principale difficulté. Mais on observe beaucoup d'enseignants qui sont très capables et qui ont réussi à comprendre cela. J'ai moi-même mené des travaux de recherche pour démontrer que c'est possible. Donc, on y arrive !

Ce qui est nouveau aujourd'hui c'est l'immigration, avec tous les problèmes sociaux, voire de criminalité, que cela implique. Avec ce phénomène apparaît la difficulté de transformer le savoir. Cela représente un défi.

■ Pierre Coucourde

Comment expliquer le fait que des pays qui se situent aux frontières de l'Italie, notamment la Suisse, mais aussi la France, n'aient pas pris ce parti de l'inclusion au même moment, il y a 40 ans ? Pensez-vous que ce soit en lien avec le droit international, et notamment avec le droit de l'enfant et celui de la personne en situation de handicap, qui a fait du chemin et qui fait qu'aujourd'hui la réflexion sur l'inclusion est devenue fondamentale ?

■ Lucia de Anna

J'ai enseigné l'éducation comparée. Comme comparatiste je me pose toujours cette question. J'ai notamment beaucoup travaillé en France et j'ai constaté qu'il y aurait eu des possibilités pour arriver à l'inclusion plus tôt. Et je dois dire que je n'ai jamais vraiment compris pourquoi la France n'est pas parvenue à avancer sur cela.

Peut-être qu'il y a le contexte historique. En Italie les choses ont peut-être été un peu plus faciles. Nous avons par exemple commencé avec la pédagogie de Montessori, qui a aidé à faire évoluer les mentalités par rapport à une pédagogie différente. Peut-être que cela a facilité le proces-

sus. Cependant, même en Italie, il est difficile d'arriver à des bonnes pratiques unifiées. Il faut se souvenir que l'inclusion n'est pas un processus qui se réalise une fois pour toutes. Il faut rester vigilant, parce que les générations changent, parce que les mentalités entre le Nord et le Sud peuvent être très différentes, etc. L'Italie reste ouverte à l'échange avec d'autres pays pour continuer à apprendre dans ce domaine.

■ Pierre Coucourde

Je suis d'origine italienne et lorsque j'observe la société italienne, j'ai parfois le sentiment qu'elle n'a pas suivi. C'est-à-dire que quand on pense école inclusive, on se dit que c'est la société toute entière qui doit être inclusive. Or, on a l'impression que l'Italie connaît les mêmes difficultés sociétales qu'un autre pays qui n'aurait pas cette approche inclusive. Est-ce que vous voyez une vertu à l'école inclusive qui aurait transpiré dans la société et qui fait que cette société est plus tolérante que d'autres ?

■ Lucia de Anna

Le fait est que les sociétés, l'humanité, changent continuellement. Le contexte dans lequel le processus d'inclusion a débuté en Italie a évolué. Aujourd'hui nous avons d'autres problèmes. Les années d'avant 2000 sont une période très intéressante. La progression sociale était forte. Les services sociaux notamment étaient très performants. Aujourd'hui nous avons un peu plus de difficultés à résoudre certains problèmes.

Une constante qui se dégage cependant est que tous les gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite, ont maintenu la politique d'intégration et d'inclusion dans l'école ordinaire. Encore aujourd'hui, sous Matteo Renzi ou sous Paolo Gentiloni, l'école inclusive est considérée comme une priorité absolue. Et on a donc aussi prêté attention à la question des personnes en situation de handicap, ou plus largement des élèves à besoins particuliers. Le rôle des associations a été très important. Depuis le début les associations de parents ont été très actives pour défendre la possibilité pour leurs enfants d'aller à l'école avec les autres.

En France, les associations de parents ont œuvré à créer des institutions qui prendraient en charge leurs enfants. En Italie le mouvement a été diamétralement différent : les associations de parents ont dès le début demandé à l'Etat de prendre en charge leurs enfants. Je suis convaincue que ce mouvement a été très important pour le positionnement de l'école inclusive. Les familles ont fait des marches devant le Parlement et ont demandé à l'Etat de mettre en place l'école pour tous. Ça a été une position très forte pour l'Italie. Aujourd'hui, la dernière loi date de 2015 avec un décret d'application qui date de 2017 : l'inclusion y a la première place. C'est un pas politique très important. Il y a aussi le fait que l'école s'est un peu habituée à tous ces mouvements. Je ne dis pas que tout le monde soit content, mais certaines habitudes ont fini par s'installer. Les regards

changent aussi dans la société. En Italie, quand nous allons prendre le métro, nous n'allons pas nous formaliser de voir une personne en situation de handicap, en nous demandant ce qu'elle fait là et peut-être en la regardant de travers. La société italienne est habituée à côtoyer des personnes différentes dans tous les domaines du quotidien. Cependant il faut continuer à sensibiliser les gens, ne jamais relâcher cet effort-là. C'est un domaine dans lequel les choses ne sont jamais acquises. Le président de la République, et aussi le pape, contribuent grandement aux questions du handicap, mais ce que nous voulons se situe sur une échelle plus grande : nous voulons une société inclusive pour tous. Et à ce niveau, il reste encore beaucoup de travail à faire.

■ Pierre Coucourde

Je dirige une fondation pour personnes handicapées. Même si nous essayons d'ouvrir l'école le plus possible, c'est une institution fermée. Elle accueille des enfants polyhandicapés, donc avec des handicaps très lourds, qui ont besoin de soins, de thérapies. Est-ce que l'approche italienne part du principe que ces enfants et ces adolescents en situation de handicap très lourd ont leur place à l'école ordinaire aussi ou est-ce que vous avez maintenu certains dispositifs spécifiques ?

■ Lucia de Anna

Cela dépend. Les personnes dans ce cas, par exemple tétraplégiques, ou avec des maladies rares, sont à l'école. Nous avons travaillé sur un concept d'école à l'hôpital, avec des enseignants qui font la leçon à l'hôpital, même en simultané avec la classe ordinaire, en utilisant les possibilités de communication multimédias. Car il existe bien-sûr des situations compliquées où l'enfant aura besoin de soins. Il reste aujourd'hui quelques institutions, les plus anciennes, celles qui proposaient de l'hébergement résidentiel avant la loi sur l'intégration. Mais elles sont très rares. Et elles sont ouvertes sur l'extérieur. C'est-à-dire que les enfants du quartier peuvent y fréquenter l'école. Cependant, la grande majorité des enfants italiens vont à l'école d'Etat. Il y a des raisons bêtement financières à cela : ces écoles, comme elles sont privées, devront financer leur enseignant de soutien elles-mêmes. Car elles sont tenues d'offrir les mêmes dispositifs de soutien que l'école ordinaire. Donc ça leur coûtera très cher. Elles tendent ainsi à disparaître.

■ Pierre Coucourde

Vous parliez de la technologie comme étant un moyen facilitateur pour l'acquisition de compétences. Est-ce qu'il y a un gros investissement dans la technologie qui est fait dans les écoles pour accompagner cette inclusion ?

■ Lucia de Anna

Oui, beaucoup. Le Ministère a mis en place plusieurs programmes pour faire entrer les technologies à l'école. Les enseignants sont d'ailleurs formés pour les utiliser à bon escient, pas seulement pour assister, comme c'est souvent le cas avec la technologie, mais aussi pour faire entrer cette

technologie dans le concept didactique. Et ce sont tous les enseignants, pas seulement ceux de soutien, qui doivent être formés. La technologie doit être au service des techniques d'apprentissage. Les écoles reçoivent un financement conséquent pour se fournir en moyens technologiques. Nous devons cependant continuer à travailler à leur bonne utilisation. Les enseignants doivent être capables de reproduire l'apprentissage en utilisant la technologie.

■ Marina Vaucher

Je vais vous poser la même question que j'avais posée à M. Thomazet³. L'AGOER regroupe des institutions qui, bien que subventionnées par l'Etat, sont des entités privées et qui ressentent parfois l'arrivée de l'école inclusive comme une somme d'injonctions à leur égard. Elles se posent légitimement la question de leur rôle à l'avenir. A votre avis, quel sera le rôle de l'enseignant spécialisé qui travaille dans ces institutions ?

■ Lucia de Anna

En Italie, nous réfléchissons à la formation de tous les enseignants puisqu'il est important que chacun soit préparé à cette transformation qu'implique le projet d'école inclusive. Les compétences qui leur seront demandées à l'avenir sont plus grandes qu'auparavant. Ils devront être capables de transformer le savoir et de le rendre accessible à tous. Pour l'instant, le rôle de l'enseignant de soutien va être maintenu. Il est un soutien pour toute la classe, pas seulement pour les élèves en situation de handicap. Il va pouvoir assurer la transition. En Italie même les crèches doivent désormais se mettre aux normes de l'école inclusive, ce pour assurer la continuité d'un degré scolaire à un autre. Il existe en Italie ce qu'on appelle des Istituti Comprensivi. Ce sont des organisations qui réunissent sur un même territoire les écoles maternelle, primaire et secondaire. Ces trois entités sont dirigées par la même instance. Elles gardent leur identité propre et en même temps, cette forme d'organisation est garante de cohérence et de continuité dans l'offre de formation. Le rôle de ces Istituti Comprensivi est aussi de garantir une bonne collaboration entre l'école et la communauté. Ce qui permettra d'établir une continuité dans le parcours éducatif de l'élève. L'accent est mis sur la formation et tout le personnel doit avoir un niveau universitaire. C'est dans l'idée qu'il faut pouvoir comprendre les stratégies pédagogiques pour permettre la continuité éducative. Cela représente une transformation dans l'organisation qui doit inclure les différents degrés de l'instruction publique et, dans le futur, aussi les crèches.

■ Pierre Coucourde

Vous parlez beaucoup des enseignants, mais est-ce que vous avez aussi dans le dispositif des thérapeutes, notamment des logopédistes ou des ergothérapeutes ? Tous ces spécialistes, que nous avons dans nos institutions, comment sont-ils intégrés dans le processus de l'école pour les personnes avec un handicap plutôt lourd ?

■ Lucia de Anna

En Italie le choix initial a été de maintenir la séparation entre le secteur de la santé et l'école. A l'école vous aurez des éducateurs, des enseignants, mais nous ne voulons pas que les soins entrent dans l'école.

Cependant, justement grâce à ces Istituti Comprensivi, la collaboration entre les domaines sanitaire, de santé et social avec l'école a été envisagée comme étant au service de la construction du projet de vie.

Dans l'idée d'un projet de vie qui n'existe pas seulement dans l'école mais aussi à l'extérieur. Il existe, là aussi, un dispositif législatif daté de 1994, qui définit les modalités de la collaboration entre les différents acteurs, donc aussi avec les logopédistes, les ergothérapeutes ou les infirmiers. Ils peuvent intervenir dans les activités de la classe.

Par exemple, dans le cas de l'autisme, il existe la méthode ABA (Applied Behaviour Analysis⁴). Là, le personnel de santé va aller à la rencontre des enseignants pour leur expliquer comment l'enfant va évoluer selon cette approche ABA. Et qu'ils ont, comme enseignants, la possibilité de faire entrer l'ABA dans le programme didactique et éducatif.

Aujourd'hui, avec l'apparition de la CIF⁵, nous réfléchissons à un profil de fonctionnement avec une moins grande importance accordée à la dimension médicale ou de réhabilitation, mais où les compétences de la personne sont valorisées au bénéfice de son projet de vie. C'est difficile à mettre en place. Il y a eu des expériences en Italie mais qui pour l'instant ont été peu diffusées à un niveau national car elles dépendent beaucoup de l'organisation du système de santé au niveau régional. Il faut savoir que la santé entre dans le plan éducatif. Mais les activités qui sont en lien avec la santé se feront plutôt en dehors de l'école. C'est une volonté forte en Italie⁶.

■ Pierre Coucourde

Nous arrivons au terme de cet entretien. Nous voudrions vous remercier vivement pour le temps que vous nous avez consacré.

³ Rapport annuel 2016

⁴ *Analyse Comportementale Appliquée, approche comportementale basée sur l'intervention intensive dans les apprentissages.*

⁵ *Classification Internationale Fonctionnelle, du handicap et de la santé, qui envisage l'invalidation comme une somme d'interactions entre les potentialités d'un individu et son environnement.*

⁶ *Dans le domaine de la santé, les directives nationales sont coordonnées par le Ministère de la santé aux régions.*

3.

L'AGOEER CONTINUE SES TRAVAUX AVEC LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE

En 2017, les axes liés à la commission consultative de l'école inclusive auront été multiples, avec une contribution active de l'AGOEER pour faire avancer cet ambitieux projet.

Tout d'abord, l'année a été marquée par le premier exercice complet de la commission instituée dans le cours de l'année 2016. Au cours de l'année, son fonctionnement a été légèrement revu à la lumière des changements intervenus au sein du Département de l'Instruction Publique.

Sur le plan des travaux de cette commission, le grand chantier suivi par l'AGOEER a été celui du concept cantonal de pédagogie spécialisée, dont la rédaction a été terminée durant l'année, avec une mise en place pour l'année 2018. Ce concept permet de clarifier le fonctionnement du dispositif, les rôles et responsabilités de chacun. Mais il suscite également, parmi nos membres, des interrogations sur le plan opérationnel, notamment par la mise en place d'une commission d'octroi qui pourrait modifier, voire ralentir le processus pour des enfants à besoins particuliers.

Autre axe de travail sur lequel la commission a porté un regard attentif, celui de la Procédure d'Evaluation Standardisée (PES), « pour déterminer les besoins individuels des enfants et adolescent-e-s ayant des besoins éducatifs particuliers. ». Cette procédure mise en place à l'échelle nationale est travaillée au niveau cantonal pour pouvoir être déployée en principe à la rentrée 2018, et l'AGOEER travaille, par le biais d'une représentation au sein du groupe de travail, à relayer l'avis de nos institutions dans l'utilisation de cette PES, afin qu'elle s'adapte au mieux à nos réalités de terrain.

Enfin, 2017 a vu le déploiement du dispositif de formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), et l'AGOEER a été sollicitée pour contribuer à ce dispositif à la fois en dialoguant régulièrement avec les services concernés de l'Etat, mais également par la représentation de nos institutions au travail concret en lien avec FO18 et les enjeux importants du décrochage à l'échelle de notre Canton. Ainsi des représentants venant des institutions genevoises d'éducation peuvent contribuer concrètement au déploiement de FO18, ainsi qu'à un meilleur accompagnement des jeunes « décrocheurs ».

Tous ces projets doivent se concrétiser en 2018, et l'AGOEER se réjouit de l'avancement de ce que nous considérons comme des projets prometteurs, pour autant que la volonté de mettre en cohérence les dispositifs cantonaux ne gomme pas les spécificités de nos institutions membres, fondamentales pour la diversité d'accompagnement des jeunes de ce Canton.

4.

L'AGOEER DÉFEND LA PRESTATION

Les institutions membres de l'AGOEER sont subventionnées par l'Etat de Genève qui leur confie un certain nombre de missions pour répondre aux besoins de la population dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement spécialisés, du handicap, et de la réinsertion.

Elles sont soumises à un certain nombre d'obligations, comme celles liées au subventionnement et notamment depuis 2006, l'assujettissement à la Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)¹.

L'année 2017 a surtout été marquée par les négociations autour du renouvellement des contrats de prestations 2018-2021 (CP 2018-2021), ce qui a fait ressortir le fait que, depuis l'entrée en vigueur de la LIAF et du CP y relatif, les entités subventionnées se sont en réalité vu réduire petit à petit, parfois de façon indirecte et peu claire, une part importante de leurs subventions. Les lignes qui suivent relatent le travail mené par l'AGOEER pour faire reconnaître l'importance de la prestation, c'est-à-dire le service et toute l'aide fournis par les institutions à leurs bénéficiaires, qui sont des enfants et des jeunes en difficulté, des personnes en situation de handicap ou des adultes qui peinent à s'insérer dans la société.

Dans le cadre de la proposition de motion déposée par le Grand Conseil en avril 2016 et intitulée « **Pour des relations apaisées entre l'Etat et les organismes subventionnés (EMS, institutions pour personnes handicapées, pour jeunes, etc.) : supprimons l'« effet noria»² et faisons des calculs plus équitables** », les présidences d'INSOS Genève et de l'AGOEER ont été auditionnées par la commission des finances du Grand Conseil en date du 25 janvier 2017.

Les députés ont souhaité comprendre les conséquences de l'application de l'effet noria par l'Etat sur les entités subventionnées. INSOS Genève et l'AGOEER se sont positionnées de façon très claire, en soulignant leur disponibilité à proposer un modèle qui puisse à la fois répondre aux besoins de la population et aussi à des critères d'économicité de la prestation.

¹ La LIAF a été instaurée par l'Etat pour mieux organiser les liens entre le « petit Etat » et les structures extérieures, l'ensemble formant le « grand Etat ». Les membres de l'AGOEER sont soumis à la LIAF en ce sens qu'ils obtiennent des aides financières de la part de l'Etat dans le but de pouvoir mener à bien des tâches d'intérêt public. La LIAF a instauré le terme de « prestations ». Les relations financières entre l'Etat et les entités subventionnées sont régies par un contrat de prestations (CP).

² Mesure du taux de variation de la masse salariale. Il désigne la mesure d'économie obtenue par une entreprise lorsque ses salariés « âgés » s'en vont et qu'ils sont remplacés par des « plus jeunes ». L'effet noria se base sur le constat que les salariés entrant seront moins payés que les sortants, mieux rémunérés du fait de leur ancienneté. Cette méthode de calcul ne tiendra, en revanche, pas compte de facteurs tels que le niveau d'expérience, la productivité ou le turn over réel.

Le 21 février 2017 une **assemblée générale extraordinaire** a reçu une délégation de l'Etat, avec des représentants de la direction des finances du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) et de la direction générale de l'action sociale (DGAS). Cette séance faisait suite au courrier de l'AGOEEER du 14 novembre 2016, qui signalait un certain nombre de questionnements sur la méthode de calcul des subventions 2016. Dans le cadre des négociations sur le renouvellement des CP 2018-2021 à venir, il semblait indispensable de proposer une démarche qui mette tout en transparence.

En mars, dans le cadre des **démarches d'optimisation des relations entre les institutions de l'AGOEEER et le DIP**, le bureau a reçu M. Gilles Thorel, directeur au Pôle de coordination des prestations déléguées et de la surveillance (DIP), toujours dans l'objectif d'arriver à des solutions concertées permettant une simplification de processus parfois bureaucratiques, et donc une économie de temps et d'argent.

Vient ensuite l'initiative de l'un de nos membres, Clair Bois, qui demande formellement à l'AGOEEER d'envisager des négociations pour modifier la CCT sur le point délicat des mécanismes salariaux. Cet enjeu est lié au fait que les mécanismes prévus par la CCT suivent ceux de l'Etat de Genève, sans que celui-ci compense pleinement les coûts liés aux augmentations de salaires. Clair Bois envisage de sortir de la CCT AGOEEER, car elle estime que l'annuité doit être décidée en fonction des moyens de chaque institution, soit par une liberté donnée aux acteurs, soit par une compensation pleine et entière de ce coût par l'Etat. Un débat interne à l'AGOEEER s'en suit, qui aboutit à la conclusion, lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 3 avril, que l'AGOEEER doit garder un front uni, et demander, dans la négociation du contrat de prestations, la compensation pleine et entière des mécanismes. Une pétition lancée par les collaborateurs de Clair Bois vient soutenir également cette approche, qui sera le fil conducteur de la stratégie de l'AGOEEER pour la fin de l'année 2017.

Le mois de juin **marque le début des négociations sur le renouvellement des CP 2018-2021**. Si chaque organisation négocie son propre CP, le rôle de la faïtière est d'expliquer la diversité des institutions et de négocier certains grands principes. Le premier est celui de la compensation pleine et entière des annuités, comme évoqué plus haut.

L'AGOEEER a travaillé main dans la main avec INSOS Genève, les enjeux à défendre étant proches. Il était primordial de faire front commun. Le rôle du comité d'INSOS Genève et du bureau de l'AGOEEER était de veiller à ce que l'information circule entre les membres et de les rassembler autant que nécessaire.

Dès le mois de septembre les négociations s'intensifient.

D'abord avec la présentation du projet de budget 2018 du Conseil d'Etat et de la décision de celui-ci de ne pas accepter de financer l'intégralité de la demi-annuité décidée au niveau du Grand Conseil pour le budget 2018, alors que les institutions s'étaient entendues avec leurs départements de tutelle sur une compensation pleine et entière. Afin d'organiser une réponse coordonnée, le bureau a convoqué une **séance extraordinaire**, à laquelle le comité d'INSOS Genève s'est joint.

Les pistes d'action proposées étant divergentes, un consensus a dû être trouvé : un courrier a été adressé au président du Conseil d'Etat, avec la demande que les faïtières soient entendues avant que les institutions ne signent leur CP. Le président de la Commission des finances du Grand Conseil a été sollicité dans le même sens. Finalement, en toute fin d'année, les présidences des deux faïtières ont été invitées par les Conseillers d'Etat Anne Emery-Torracinta (DIP), Mauro Poggia (DEAS) et Serge Dal Busco (DF) à une séance qui aura lieu en janvier 2018.

Lors de leur **assemblée générale du 12 décembre**, les membres ont discuté des points devant impérativement être abordés avec les Conseillers d'Etat, soit la question de la **compensation pleine et entière des mécanismes salariaux**, celle de la **réduction linéaire** appliquée depuis plusieurs années, celle du **1% linéaire injustement déduit sur l'exercice 2016 alors que l'Etat fonctionnait en 12èmes provisoires**, celle de la **restitution en fin de contrat**, ou encore la question des **investissements gelés**, pour les plus essentielles.

A l'heure de boucler l'année, nous sommes encore loin d'un dénouement, puisque si la plupart des institutions membres n'ont pas signé leur contrat de prestations, le contenu exact de celui-ci n'est encore pas connu au moment d'écrire ces lignes. L'année 2018 sera donc l'occasion de poursuivre nos efforts de faïtière pour enrichir le partenariat avec l'Etat dans une approche unie et cohérente avec celle d'INSOS Genève.

5. L'AGOEER ORGANISE SON PREMIER COLLOQUE

Avec le soutien du groupe Résonance, l'AGOEER a organisé son premier colloque sur le thème de l'avenir de la prestation: **face à l'augmentation claire des besoins et avec des moyens limités, comment maintenir la meilleure des prestations?**

Le groupe Résonance est composé de directeurs de foyers issus d'institutions dont la mission est l'enseignement spécialisé. Le bureau de l'AGOEER a ainsi souhaité que ces spécialistes se saisissent de cette thématique pour monter un événement. Ce groupe est co-animé par **Roland Russi**, directeur de l'école spécialisée La Voie Lactée, et **Pierre-Yves Duparc**, directeur de l'ARC, une autre école.

Piloté par **Pierre-Yves Duparc** pour l'organisation du colloque, le groupe Résonance s'est réuni plusieurs fois tout au long de l'année pour affiner la thématique, lancer des idées d'ateliers, des suggestions d'intervenants, réfléchir au format. Dès le départ, l'esprit a été de monter un colloque qui parle des difficultés, mais qui choisit avant tout de porter un éclairage sur les opportunités.

L'idée est née d'alterner les interventions « sérieuses », avec un « vrai » intervenant, en la personne de **Roland Janvier**, docteur en sciences de l'information et de la communication, et celles plus grotesques, avec des saynètes interactives concoctées par la **Compagnie théâtrale le Caméléon** et qui doivent permettre de prendre la distance nécessaire et de lancer les thématiques des ateliers de l'après-midi. Car quand bien-même il est fondamental de pouvoir bénéficier de l'éclairage d'un spécialiste, il est vite apparu comme tout aussi essentiel de travailler avec les participants, pour faire émerger des propositions concrètes.

Enfin, le groupe formule le vœu qu'à l'issue de cette journée un manifeste puisse être rédigé. C'est une idée ambitieuse mais qui, si elle se concrétise, voudra dire que l'objectif du colloque aura été atteint, à savoir réussir à synthétiser les échanges en une ou deux idées fortes, porteuses du positionnement commun des différents acteurs du réseau.

Ce colloque aura lieu le **samedi 3 février 2018**. L'AGOEER n'est pas peu fière d'avoir pu travailler avec le dessinateur de BD **Eric Buche**, le créateur de Franky Snow, pour son flyer d'invitation et aussi durant la journée, puisque Buche assistera aux débats avec son œil critique et proposera un ou deux croquis.

L'AGOEER tient à adresser ses plus vifs remerciements au Groupe résonance pour son investissement sans faille dans la préparation de ce colloque.

AGOEER
ASSOCIATION SUISSE
DES ORGANISMES D'EDUCATION
PROFESSEMENT ET DE REINTEGRATION

COLLOQUE
ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS:
QUELLES PRESTATIONS AU XXI^{ÈME} SIÈCLE?
AVEC QUELS MOYENS?



FACE À L'AUGMENTATION CLAIRE DES BESOINS ET AVEC DES MOYENS LIMITÉS, COMMENT MAINTENIR LA MEILLEURE DES PRESTATIONS?

NOUS VOULONS DÉGAGER DES IDÉES INNOVANTES GRÂCE AUX INTERVENTIONS DE:

- Roland Janvier Docteur en sciences de l'information et de la communication et directeur général de la Fondation Massé Trévidy en France.
- La Compagnie théâtrale le Caméléon proposera des saynètes interactives qui lanceront les thématiques des ateliers de l'après-midi.

ET À NOS ATELIERS À CHOIX QUI PORTERONT SUR:

- 1 Le collaborateur multifonctions.
- 2 La communication et la collaboration entre les acteurs.
- 3 L'inclusion et les aménagements concrets qu'elle implique.
- 4 Le contexte économique et la recherche de solutions de la part des institutions.

INTÉRESSÉ(E)?

- Le prix de la journée est de CHF 50.- pour les collaborateurs des institutions.
- Gratuit pour les parents.

INSCRIPTION AU COLLOQUE ET AUX ATELIERS avant le 15 janvier 2018 sur notre site: www.agoeer.ch

PROGRAMME

8:30 accueil	13:00 ateliers
9:00 mot de bienvenue	14:45 synthèse et mot de la fin
9:30 Roland Janvier	
10:00 Compagnie Caméléon	
12:15 lunch	

DATE ET LIEU

SAMEDI 3 FÉVRIER 2018
Haute école de travail social Genève
Bât. E, salle 007
Rue Pré-Jérôme 16
1205 Genève

AGOEER
ASSOCIATION SUISSE
DES ORGANISMES D'EDUCATION
PROFESSEMENT ET DE REINTEGRATION

6.

L'AGOEER EST ENGAGÉE DANS LA FORMATION



L'engagement de l'AGOEER dans la formation se déploie sur deux axes : celui de la formation des collaborateurs, d'une part, et celui des liens avec les organismes formateurs du canton d'autre part.

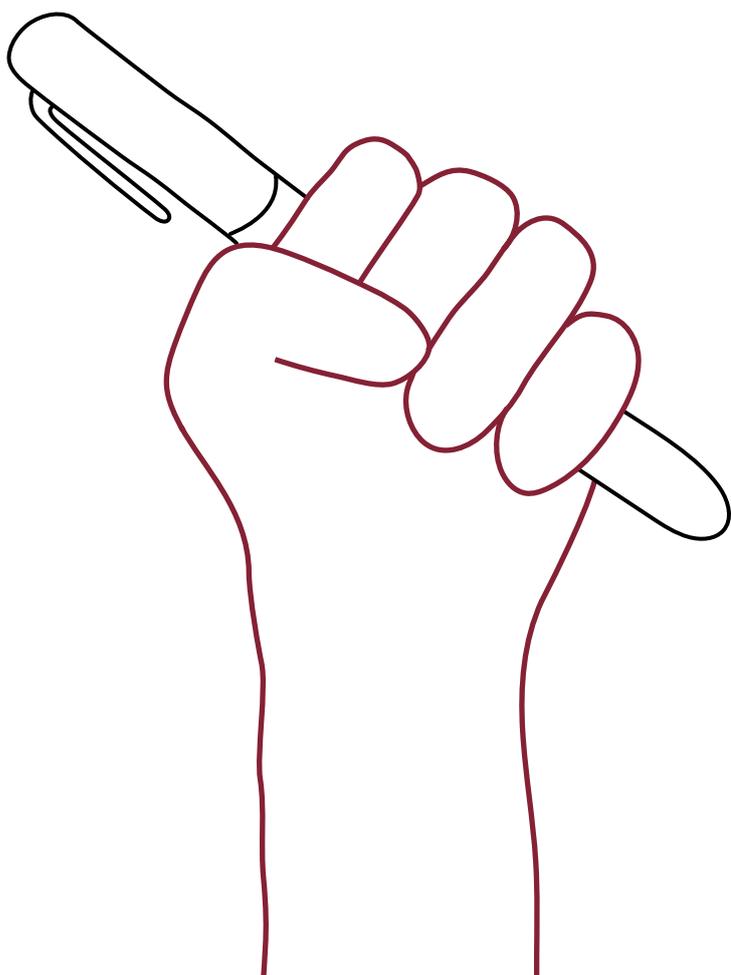
C'est ainsi que la secrétaire associative a pu compléter sa formation de 6 jours en sécurité sociale (2016) en suivant une formation de 8 jours sur le **droit du travail**.

Par ailleurs, l'AGOEER est représentée au sein du comité de l'OrTra Santé-Social par le biais de son président. Notre faitière suit également de près les démarches « santé-handicap » entre le médecin cantonal, l'OrTra, la direction générale de l'action sociale (DGAS), la direction générale de la santé (DGS) et les institutions. Les institutions sociales accueillent de plus en plus de bénéficiaires avec des problèmes de santé importants, les situations se complexifient.

Au niveau de la formation universitaire, l'AGOEER est engagée auprès de l'Institut universitaire en formation des enseignants (IUFE), afin que les étudiants qui suivent le cursus de la Maîtrise en enseignement spécialisé (MESP) continuent à pouvoir bénéficier de stages professionnels au sein des institutions. Parallèlement à cela, l'AGOEER est représentée au sein de la Commission enseignement stages emploi de la MESP, notamment par un des membres du bureau, ce qui permet un lien direct.

Enfin, l'AGOEER a initié le lunch Agora sur les filières de formation dans les métiers du social dont il est question plus bas.

Ces démarches ont toutes pour objectif de créer une cohérence entre les différentes filières de formation, afin qu'elles se complètent et travaillent de façon coordonnée pour que les jeunes, qui seront nos collaborateurs de demain, puissent s'y retrouver.



7.

LA COLLABORATION AVEC LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

Depuis plusieurs années déjà, la Chancellerie d'Etat a lancé son projet institutions 3D (I3D). Il s'agit d'ateliers citoyens qui, au départ, s'adressaient aux écoliers du canton. La Chancellerie a souhaité élargir sa démarche aux jeunes de nos institutions qui sont en rupture ou dont le parcours scolaire a été semé d'embûches.

L'objectif est que les jeunes puissent prendre conscience de leurs droits politiques, mais aussi de leurs devoirs, et comprendre la façon dont fonctionne notre démocratie Suisse. Cette sensibilisation se fait par le biais d'après-midi citoyens qui ont lieu à la Chancellerie, avec des simulations de débats et de votations.

Une réflexion a été entamée entre la Chancellerie, INSOS Genève et l'AGOEER pour faire évoluer ce concept en 2018. D'une part parce que les locaux officiels vont être en travaux durant 2 ans, mais aussi parce que l'idée est de se rapprocher encore plus du citoyen, en organisant des actions dans les communes ou en faisant participer les jeunes à des projets.

Cette réflexion commune a également porté sur la traduction des objets soumis au vote en Facile à lire et à comprendre (FALC). La démarche FALC avait déjà été initiée en 2016 grâce aux compétences de **Karine Fournier**, coordinatrice pédagogique à la Fondation Ensemble et traductrice FALC confirmée. **ASA Handicap mental**, association d'aide aux personnes avec un handicap mental, qui a beaucoup œuvré à rendre la compréhension de la Convention onusienne pour le droit des personnes handicapées plus aisée, a été associée à la réflexion.

De nouvelles actions citoyennes et accessibles seront ainsi mises en place en 2018.

8. LES LUNCHS AGORA

Dès 2015, l'AGOEER a souhaité organiser des échanges et des débats en lien avec l'évolution de la politique sociale. Elle a créé les lunchs Agora et en organise 3 à 4 par année en partenariat avec INSOS Genève. Ce sont des rencontres informelles, à l'heure du déjeuner, avec quelques interventions brèves par des spécialistes. Pour générer le débat, interroger, susciter la réflexion.

Le 1er lunch de l'année portait sur la thématique la **Formation dans les métiers du social**. Dans nos institutions, différents métiers et différentes filières de formation se côtoient (apprentissage, ES, HES, Université). Comment sont-elles articulées entre elles, pour offrir les bonnes compétences et des perspectives d'évolution à nos collaborateurs? Nos intervenants représentaient les différentes filières, avec **Sylvie Avet Oïseau**, responsable de la formation continue à la Haute école de travail social (HES-SO Genève), **Roland Emery**, co-directeur de la Maîtrise en enseignement spécialisé (MESP) à l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), **Myriam Gremion**, chargée d'enseignement, et **Britt-Marie Martini-Willemin**, collaboratrice scientifique, toutes deux à la Faculté de psychologie et de sciences de l'éducation (FPSE), et enfin **Dominique Roulin**, directrice de l'OrTra Santé Social. Les échanges ont aussi tourné autour de la question de savoir comment les instances de formation et les institutions peuvent travailler ensemble pour assurer la relève de personnel qualifié face à un cadre légal et réglementaire de plus en plus restrictif.

En lien avec la question de la formation, le lunch du mois de mars a abordé la question de l'**Avenir pour les 18 ans - 1 jour?** L'organisation très différente, tant sur le plan structurel que sur le plan financier, entre les mineurs et les majeurs pose la question de la continuité de leur prise en charge. Souvent, au lendemain de ses 18 ans, le jeune est considéré comme un adulte alors que, s'il est en rupture depuis un certain temps, il n'est pas nécessairement en pleine capacité de fonctionner de façon autonome dans la société. Le système social, tel qu'il est organisé aujourd'hui, crée de la rupture. Dès lors, comment assurer la continuité d'un programme éducatif et socio-éducatif lors du passage à l'âge adulte? Le débat a

été passionnant, avec des intervenants issus du monde des organisations mais aussi des instances étatiques : **Andreas Zink**, directeur du Service de protection des mineurs (SPMi), **Philippe Sprauel**, directeur adjoint de l'action sociale à l'Hospice général, **Jean-Luc Boesiger**, responsable du développement et de la qualité de l'enseignement à Office Médico-Pédagogique (OMP) et enfin **David Imboden**, membre de l'équipe de direction de la Fondation Ensemble.

Le lunch sur les **Institutions sociales vs. Institutions de santé** est venu clore cette année 2017. Nos institutions se sont beaucoup transformées ces dernières années. Du fait d'une population vieillissante, de jeunes qui rencontrent davantage de problématiques d'ordre psychique, de troubles associés aux handicaps lourds, les institutions du canton se trouvent confrontées de plus en plus à des enjeux de santé. Pour autant, elles souhaitent rester des organisations à vocation avant tout sociale. Ce sont ces problématiques que nous avons abordés avec **Odile Lacour**, membre de l'équipe de direction de la fondation Ensemble, **Séverine Lalive-Raemy**, chargée d'enseignement à la Haute école de santé – HES-SO Genève, **Isabelle Royannez**, infirmière référente handicap-HUG, **Walter Zecca**, responsable de la filière soins infirmiers à la Haute école de santé – HES-SO Genève et le **docteur Joël Fluss**, médecin adjoint à l'unité de neurologie pédiatrique de l'Hôpital des enfants (HUG).

A l'issue de chacune de ces rencontres, l'AGOEER édite un « **flyer after-lunch** ». C'est une fiche de travail résumant l'essentiel de ce qui a été dit et qui renvoie le lecteur vers des liens ou des documents de référence. Ces flyers sont téléchargeables sur notre site, sous l'onglet « publications ».

Les lunchs Agora affichent en général complets en moins de 24h, ce qui montre toute leur utilité pour des collaborateurs intéressés de mieux comprendre les enjeux politiques et sociaux.

L'AGOEER tient à remercier très chaleureusement tous les intervenants qui donnent de leur temps pour faire vivre ces rencontres et animer les débats.

9.

LA COMMISSION PARITAIRE

Cette commission, présidée à tour de rôle par l'AGOEER ou par les syndicats (alternance, tous les 2 ans), peut être convoquée lorsqu'il y a débat sur l'application d'un article de la Convention Collective de Travail (CCT). Il y a alors échange entre le point de vue syndical et celui patronal, le but étant de parvenir à une solution concertée de l'application la plus juste et la plus cohérente à la lumière du texte. Elle est composée d'un nombre égal de représentants syndicaux et de membres de l'AGOEER.

Certains membres du côté patronal, actifs dans cette commission depuis plusieurs années, ont décidé de se consacrer à d'autres causes. Ainsi, dès juin 2017, la commission paritaire est composée, par ordre alphabétique, de **Philippe Boschung**, directeur RH à la Fondation Clair Bois, de **Laurent Bertrand**, directeur général de la Fondation Aigues-Vertes, de **Gianni Gozzoli**, directeur administratif à la Fondation Clair Bois, de **Jérôme Laederach**, directeur général de la Fondation Ensemble, et enfin de **Candy Shorrok**, assistante de direction à l'association Argos. La Commission sera présidée pour deux ans par Philippe Boschung.

En parallèle, le bureau a décidé de constituer un groupe de travail composé d'experts RH issus des institutions, pour mener une comparaison entre la CCT de l'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) et celle de l'AGOEER. L'objectif était d'explorer un certain nombre d'éléments, notamment dans le but de construire un argumentaire vis-à-vis de l'Etat sur le fait que les institutions genevoises seraient trop chères. Le groupe de travail a remis un rapport au bureau, rapport qui a été discuté avec la secrétaire générale de l'AVOP, **Catherine Staub**, puis validé par elle. Ce rapport a enfin été remis aux membres.

Nos plus vifs remerciements vont à **Philippe Boschung**, **Evelyn Gazagne**, directrice Administration, Finance & RH à la Fondation Aigues-Vertes, **Luis Landrove**, responsable RH à la Fondation Ensemble et **Laurence Stow**, responsable RH à la Fondation SGIPA, pour leur importante contribution à cette réflexion.

10.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION LATINE POUR L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

En 2017 la CLES s'est retrouvée à 6 reprises dont une avec l'Office fédéral de justice à Berne. Les rencontres ont eu lieu généralement à Yverdon, lieu central pour le déplacement des membres de chaque canton y compris ceux du Tessin. Toutefois une rencontre a été organisée à la Fondation SERIX à Palézieux, ce qui a permis une visite de cette importante institution vaudoise.

La CLES a décidé il y deux ans de se réunir au moins une fois par an au Tessin de sorte à découvrir ses institutions. Ainsi nous avons été reçus par l'Institut CANISO à Riva San Vitale au mois de septembre. Ces échanges inter-cantons sont riches et ouvrent sur des horizons nouveaux dans la manière de faire.

La CLES a poursuivi ses échanges avec les responsables de la formation continue de l'EESP pour la mise sur pied d'un CAS pour les éducateurs d'internat (demande de l'AVOP), toujours dans l'idée de ne pas créer ou renforcer des clivages entre les pratiques et les professionnels et de s'orienter davantage vers une formation qui viserait autant les pratiques en résidence qu'en milieu ouvert, type AEMO. Cette formation est actuellement en voie de finalisation à l'EESP. Ces discussions ont fait émerger les questions liées à la formation de base que les employeurs se posent : Comment les étudiants intègrent-ils les compétences nécessaires aux pratiques éducatives et comment se travaillent-elles dans le Bachelor ?

D'autres thèmes ont été traités ou ont fait l'objet d'évènements :

- Pour donner suite à l'enquête effectuée en 2016, la CLES a sollicité la formation ARPIH à Yverdon pour la mise en place d'une formation pour les veilleurs des institutions. Il s'agirait d'offrir une base à un personnel qui dispose souvent d'un faible niveau de formation.

- La journée d'échanges entre les champs de l'éducation sociale et de la pédopsychiatrie s'est tenue le 5 mai à Prévergiez(NE), sous le thème de « la crise » et de sa gestion. Toujours dans l'idée de favoriser et d'améliorer les relations entre ces champs souvent cloisonnés, cette rencontre a tenté d'aller plus en avant en proposant des modalités de collaboration. Tous les cantons sont en prise avec cette question et dans certains d'entre eux des choses bougent et se mettent en place. A saluer à Genève, Aire d'Ados et l'Equipe mobile, deux structures créées ces dernières années et qui offrent de réels espaces de collaboration entre des acteurs sociaux et médicaux, initiant de nouvelles pratiques.

- La CLES a collaboré avec le groupe romand des Droits de l'Enfant à l'organisation d'une première journée qui s'est tenue à Fribourg le 1er septembre sur le thème de l'article 9 de la Convention. Voulu comme un moment d'échanges, cet événement a permis aux professionnels issus de milieux variés d'aborder sous différents angles la thématique complexe de la protection et de la mise en œuvre des droits de l'enfant dans le cadre des mesures de placement.

Les professionnels ont manifesté un grand intérêt pour cette thématique qui soulève beaucoup d'interrogations: comment reconnaître que l'on respecte vraiment le droit des enfants, comment faire en sorte que le placement ne soit pas stigmatisant, qu'il ne soit pas vu comme une ultime solution qui est parfois tardive?

- Poursuite du suivi de la mise en place d'une planification fédérale par l'Office de la justice (Casadata) pour l'évaluation des besoins éducatifs, qu'ils soient stationnaires en foyers ou familles et en accompagnement en milieu ouvert. L'objectif est le pilotage de l'offre de structures.

Voir le site www.politiqueenfancejeunesse.ch

Une rencontre avec l'OFJ a eu lieu le 22 septembre à Berne, pour échanger sur les possibles créations de projets novateurs, dans le but d'alléger les placements.

Il se dessine du côté de cet office la volonté de céder une part de son contrôle aux cantons, ce qui va modifier les rapports avec la confédération et les cantons respectifs.

L'Association faitière INTEGRAS qui regroupe la plupart des institutions éducatives et pédagogiques de Suisse, et dans laquelle s'intègre la CLES, a choisi d'orienter ses réflexions sur trois axes: les droits de l'enfant, la bienveillance et l'inclusion. Cette association qui fédère nos institutions et les pratiques au niveau national dans l'éducation et la pédagogie spécialisée, organise chaque année 4 colloques - dont l'un de trois jours à Morat - qui réunissent des collaborateurs-trices de toutes les régions linguistiques. En 2017, le colloque de Morat a réuni romands et tessinois sous le thème: qui est donc ce Nous qui nous réunit, quelle est sa consistance, son utilité, sa force?

Deux numéros du périodique de la CLES « Perspectives » ont été édités et largement distribués en 2017, dont l'un en avril (5), traitant particulièrement de « la bienveillance » et l'autre (6) en novembre qui avait pour thème central la question des familles d'accueil. Ces journaux semestriels veulent refléter tant les problématiques que les perspectives actuelles qui traversent le champ de l'éducation et ses pratiques.

Dominique Chautems Leurs
Membre du bureau,
Secrétaire générale de l'Astural

12.

LE GROUPE LIAISON

Le Groupe liaison se réunit une fois par mois sous la présidence du Service de protection des mineurs (SPMi), représenté par **Pierre-Yves Aubert**, chef de service. Pierre-Yves Aubert est également responsable de la plateforme de placement en *Institution genevoise d'éducation spécialisée* (IGE) et de la plateforme *Action Educative en Milieu Ouvert* (AEMO). Le groupe liaison est ainsi au cœur du dispositif d'orientation des mineurs avec un besoin d'accompagnement médical ou socio-éducatif.

Le groupe liaison a pour mandat de réunir les acteurs concernés (SPMi, HUG, OMP, IGE) et de travailler sur les situations « sans issue » ou ne bénéficiant pas de la prise en charge adéquate à favoriser leur évolution.

Le groupe de liaison est un lieu de réflexion, d'orientation et de proposition. Il est aussi un observatoire, qui permet de transmettre au groupe de pilotage du dispositif socio-éducatif genevois l'évolution de la complexité des situations.

Nous sommes confrontés à diverses questions, pour citer les plus récurrentes :

- **Quelle continuité-discontinuité dans le suivi (HUG-OMP-IGE-SPMi) ?**
- **Quel soutien extraordinaire pour une prise en charge particulière ?**
- **Quel est le suivi des orientations par les membres du groupe de liaison ?**

Les situations présentées sont souvent les plus complexes et au centre de l'articulation entre le juridique, le médical et le social. Chaque intervenant est incité à sortir de sa zone de confort, ce qui provoque une certaine tension. Mais cela déclenche aussi la créativité nécessaire à ces accompagnements.

Bernard Hofstetter
Vice-président

11.

LE GROUPE DE PILOTAGE DU DISPOSITIF ÉDUCATIF GENEVOIS

Le but principal du groupe de pilotage est de contribuer à faire évoluer la politique de l'éducation spécialisée. Cette plateforme vise à réfléchir aux possibilités d'amélioration de la qualité de la prise en charge des mineurs, en évaluant la pertinence du dispositif et des prestations proposées. Les participants se réunissent 6 fois par année.

Le groupe est composé d'acteurs permanents, qui sont le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), le Tribunal de protection des mineurs (TMin), l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Office médico-pédagogique (OMP), le Service de protection des mineurs (SPMi), le Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placements (SASLP) et les Institutions genevoises pour l'éducation spécialisée (IGE). Selon le thème traité, des partenaires externes sont invités à participer à la réflexion. Ce groupe est présidé par M. Gilles Thorel (OEJ).

Le suivi des statistiques au niveau des places en IGE et en famille d'accueil, de l'hospitalisation sociale et des demandes sont régulièrement traitées en début de séance. Il est fait mention de la **politique de placement**: quel signalement pour quel suivi? La détection de la maltraitance a progressé, mais le dispositif de suivi n'a pas suffisamment évolué. Ce qui peut avoir un effet sur le taux d'occupation des IGE et sur la durée des placements.

Le flux du placement (entrée et sortie) devrait être amélioré avec la mise sur pied de la prestation ambulatoire. **L'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), le centre d'accueil d'urgence, la prise en charge extérieure (PCE)** sont des outils qui ont été renforcés en 2017.

Les membres du groupe ont été sollicités pour une attention particulière à l'augmentation des placements en hospitalisation sociale. Plusieurs projets ont été étudiés et avalisés:

- L'accueil et l'hébergement mère-enfant
- L'ouverture d'un foyer d'urgence
- L'ouverture d'une structure spécialisée pour les réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA)
- La prestation ambulatoire (AEMO, APE, PCE,...)

L'interdisciplinarité médico-sociale reste difficile à mettre en pratique dans certains cas. La collaboration HUG-OEJ a été confirmée, l'équipe mobile en soutien aux IGE est pérennisée. L'équipe mobile permet une meilleure mobilisation des partenaires et ainsi une meilleure continuité dans un parcours de vie qui mobilise souvent plusieurs institutions.

Nous sommes devant un défi de société : quelles alternatives au placement à long terme en IGE et quel mouvement en direction du soutien des compétences parentales? **Le placement à long terme et les hospitalisations sociales devraient diminuer au profit des alternatives ambulatoires, de prestations spécifiques et des familles d'accueil.**

Bernard Hofstetter
Vice-président

13.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2016)

ACTIF (CHF)	31.12.2017	31.12.2016
Actif circulant		
Trésorerie / Banque	289 088.38	243 063.83
Autres réances	0.00	405.60
C/c INSOS - Genève	0.00	6 684.00
ACTIFS DE RÉGULARISATION	0.00	4 212.60
TOTAL DE L' ACTIF	289 088.38	254 366.03

PASSIF (CHF)	31.12.2017	31.12.2016
AUTRES DETTES À COURT TERME		
Autres dettes	114.40	408.60
Compte courant envers Insos - Genève	228.00	0.00
Passifs de régularisation	6 375.00	2 733.80
Capitaux propres		
Bénéfice résultant du bilan		
Bénéfice reporté	251 223.63	219 252.03
Bénéfice de l'exercice	31 147.35	31 971.60
TOTAL CAPITAUX PROPRES	282 370.98	251 223.63
TOTAL DU PASSIF	289 088.38	254 366.03

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2017

(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2016)

(CHF)	EXERCICE 2017 BUDGET	EXERCICE 2017 RÉALISÉ	EXERCICE 2016 RÉALISÉ
Cotisations des membres	110 000.00	108 636.00	109 051.00
Participation INSOS - Genève	0.00	57 239.80	54 631.50
Autres produits	0.00	200.00	260.00
Produits	110 000.00	166 075.80	163 942.50
Salaires	49 557.00	100 852.70	95 330.35
Frais divers de personnel	2 500.00	1 500.00	1 667.00
Charges de personnel	52 057.00	102 352.70	96 997.35
Loyer et charges	5 000.00	9 155.80	8 988.15
Entretien des locaux	1 000.00	960.00	1 277.60
Imprimés et cotisations	6 000.00	3 016.50	4 029.10
Ports et télécom	1 800.00	1 922.40	1 956.70
Leasings	1 500.00	1 690.50	1 746.60
Informatique	2 500.00	1 384.35	1 312.45
Frais de déplacement	1 000.00	200.00	200.00
Expositions, publicités et marketing	22 900.00	10 003.70	2 937.85
Honoraires	9 500.00	2 060.00	6 606.00
Assurances	1 000.00	854.00	739.00
Autres	1 000.00	0.00	0.00
Autres charges d'exploitation	53 200.00	31 247.75	29 793.45
Résultat avant éléments extraordinaires	4 743.00	32 475.35	37 151.70
Charges extraordinaires, uniques	0.00	-1 328.00	-5 180.10
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	4 743.00	31 147.35	31 971.60

COMMENTAIRE SUR LES COMPTES

— Les comptes ont été audités par la fiduciaire Global Audit Services SA, Genève et le rapport de révision est disponible auprès du secrétariat.

Dans le poste « Expositions, publicités et marketing », on notera un écart par rapport à 2016 et qui s'explique par le fait que l'AGOEER a organisé plus de manifestations et notamment engagé des frais en lien avec le colloque qui interviendra tout début 2018.

Malgré cela et grâce à une gestion financière saine, le bénéfice de l'exercice se monte à CHF 31 147.35. C'est pourquoi l'AGOEER va réfléchir à une baisse du coefficient de calcul des cotisations.

Avec le report du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à CHF 282 370.98 au 31 décembre 2017.

14.

LISTE DES MEMBRES —

ETAT AU 31.03.2018

AGAPÉ

Bernard Hofstetter - b.hofstetter@agape.ge.net

Aigues-Vertes

Laurent Bertrand - lbertrand@aigues-vertes.ch

L'ARC, une autre école

Pierre-Yves Duparc - pierre.yves.duparc@larc.ch

Argos

Hervé Durngat - herve.durngat@argos.ch

Astural

Dominique Chautems-Leurs - d.chautems-leurs@astural.ch

Clair Bois

Pierre Coucourde - pierre.coucourde@clairbois.ch

Ecole Protestante d'Altitude

Olivier Girardet - olivier.girardet@epa-stcergue.ch

Fondation Ensemble

Jérôme Laederach - j.laederach@fondation-ensemble.ch

Fondation Officielle de la Jeunesse

Olivier Baud - olivier.baud@foj.ch

Hospice Général: Infor jeunes

Philippe Sprauel - philippe.sprauel@hospicegeneral.ch

SGIPA

Patrick L'Hôte - patrick.lhote@sgipa.ch

Fondation Thaïs

La Maison des Champs

Frédéric Muller - fmuller@@associationthais.org

La Voie Lactée

Roland Russi - lavoielactee@bluewin.ch

15. MEMBRES DU BUREAU

Les membres du bureau de l'AGOEER sont élus tous les deux ans par l'assemblée générale. Cette année le bureau s'est représenté *in corpore* et a été réélu à l'unanimité. **P. Coucourde** et **B. Hofstetter** continueront à assumer les mandats respectifs de président et vice-président, jusqu'en juin 2019.

ETAT AU 31.12. 2017

Président

Pierre Coucourde

Directeur général de la Fondation Clair Bois

Vice-président

Bernard Hofstetter

Coordinateur, l'AGAPÉ

Membres

Laurent Bertrand

Directeur général de la Fondation Aigues-Vertes

Dominique Chautems Leurs

Secrétaire générale de l'Astural

Pierre-Yves Duparc

Directeur de L'ARC, une autre école

Hervé Durnat

Directeur général d'Argos

Jérôme Laederach

Directeur général de la Fondation Ensemble

Marina Vaucher

Secrétaire associative

Impressum

Rédaction et relecture : Marina Vaucher

Interview : Marina Vaucher et Pierre Coucourde

Conception : Atelier Magenta www.magenta-atelier.com

Réalisation et illustration (sauf couverture) : Anais Coulon



4, rue de la Maladière
1205 Genève
T 022 810 32 85
F 022 810 32 89
www.agoer.ch

